

Bulletin Municipal de Salavre



Année 2013-2014

Le Mot du Maire

Amis Salavraises et Salavrais

La nouvelle équipe municipale a décidé de poursuivre l'édition d'un bulletin municipal qui reprendra les faits des années 2013 et 2014. L'année 2014 étant une année électorale il n'y a pas eu de bulletin car celui-ci n'aurait pu mentionner (suivant le code des Collectivités Locales) les réalisations faites, qui auraient pu être interprétées comme bilan du mandat, ni faire de projets budgétaires ne sachant pas quelles seraient les orientations du nouveau Conseil. A cet effet je tiens particulièrement à remercier tous les électeurs qui par leur vote de mars 2014 ont désigné mon équipe avec un fort pourcentage.

Cette sixième édition qui je l'espère sera appréciée y reprendra brièvement pour 2013, l'Etat Civil, les réalisations et les délibérations de 1913, pour 2014, l'état civil, les délibérations d'il y a 100 ans, les réalisations et acquisitions faites l'année dernière, les projets de 2015, les informations sur la vie de la commune et des associations communales et intercommunales.

Le gros plan rappellera un événement peu commun, moins sérieux mais très divertissant et intéressant qu'a été la réalisation en juillet 2013 du tournage par France 3, dans le village, d'un téléfilm « Le 1^{er} Été » avec Romane Borhinger, Jean François Stevenin et des figurants locaux. Vous serez tenus informés dès que la commune connaîtra la date de programmation

Le gros projet 2015 de la commune est celui commencé en 2013 « le lotissement du Villard » avec ses seize parcelles entièrement viabilisées à ce jour. Un lot est vendu et 4 sont réservés. Reste à l'étude l'aménagement de la place du 19 mars et la révision de la carte communale.

Je tiens à rappeler à tous que les programmes réalisés ou budgétés le sont, comme chaque année, faits sauf urgences ou imprévus, dans la limite des possibilités budgétaires et je continuerai avec mon équipe à veiller dans la mesure du possible, à ne pas trop augmenter les taxes communales d'imposition.

Pour les personnes ayant un accès à Internet, vous pouvez consulter le site de la commune « www.salavre.fr » où vous pouvez, à tout moment, y trouver tous les articles de ce bulletin et en plus des informations utiles mises à jour par la secrétaire au fur et à mesure de l'actualité, par exemple, les comptes rendus de conseil municipal, l'état civil, les démarches administratives etc.. ainsi que les annonces des manifestations des associations.

Je reste à la disposition de tous ainsi que mes adjoints lors des permanences en mairie que nous tenons les mardi et jeudi de 17 h ½ à 18 h ½ et bien entendu sur rendez-vous.

*Le Maire,
Gérard POUPON*

Sommaire

- Page 1 : Mot du Maire
- Page 2 : Salavre d'Avant Avant-hier
- Page 3 : Salavre d'Avant-hier
- Page 6 : Salavre d'Hier
- Page 7 : Salavre d'Aujourd'hui
- Page 14 : La vie du village..... vue par les Associations
- Page 19 : Ca s'est passé en 2014
- Page 20 : Salavre de Demain
- Page 21 : Informations pratiques
- Page 25 : Renseignements utiles
- Page 26 : Les compétences de la Communauté de Communes
- Page 37 : Gros Plan

Bulletin réalisé par :
Directeur de la publication Le Maire Gérard Poupon
Rédaction Commission bulletin : Mmes Thérèse Béguin, Christelle Bozon, Marie-Claude Poupon, Pascale Rouiller, Ms Damien Blanc, Alexandre Clément, Nicolas Irzykowski et Alain Parisot
Tirage à 200 exemplaires
Impression : Espace Copie Pro

Salavre d'Avant Avant-hier..... Que s'est-il passé en 1913 ?

Naissances

TABLE ALPHABÉTIQUE		
NUMÉRO de l'ACTE	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
2	Bouvier Jean Baptiste	2 janvier
3	Druot Marie Renée	3 mars
1	Fénel Joseph Louis Pierre	6 janvier
1	Reichel Gaston	3 septembre
2	Socaud Séverin Louis	11 avril
1	Tourmestron Joseph Louis	13 mars
4	Donnad Marie Joseph Louis	10 mars
5	Leppa Valérie Marie Marie	3 juillet

Mariages

TABLE ALPHABÉTIQUE		
NUMÉRO de l'ACTE	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
2	Bouvier Eugène Louis et
1	St-Castin Marie Victor	...
1	Gouiller Louis et
1	St-Castin Marie Victor	...

Décès

TABLE ALPHABÉTIQUE		
NUMÉRO de l'ACTE	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
11	Blanc Edouard Joseph	8 octobre
2	Bouvier Joseph Louis Gabriel	23 janvier
1	Bouvier Louis Gaston	11 janvier
1	Socaud Marie Justine	16 avril
2	Reichel Marie Alexandrine	11 janvier
3	Bouvier Joseph Etienne	29 mars
6	Willet Marie Louise Thérèse	21 avril
1	Socaud Jean François	11 avril
11	Reichel Marie Louise	11 octobre
3	Reichel Marie Josephine	1 septembre
11	Commis Marie Renée	11 septembre
4	Leppa Marie Joseph Jean	13 mars



Extrait du registre des délibérations de l'année 1913

En début d'année sont votées des régularisations budgétaires et l'approbation des comptes de 1912 qui font apparaître un excédent de 3 335.29 frs. Le budget vicinal sera pour 1914 de 2 314 frs, la subvention accordée aux sapeurs-pompiers est de 61.45 frs. Il est procédé au renouvellement du bail du presbytère. Suite à la demande de la Société d'Union Electrique destinée à alimenter un réseau de distribution de force et de lumière, le Conseil émet un avis favorable. Un reliquat, de l'année 1912, de 432.98 frs sur le budget vicinal est affecté en prestations sur l'année 1913.

Le 8 juin 1913 le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'annulation du sectionnement électoral de la commune de Salavre formulée par les électeurs de Dingier. Le Conseil après délibéré, déclare s'abstenir et laisse à l'autorité compétente le soin de donner à cette demande telle ou telle suite.

Il est vu la liste des personnes pouvant prétendre à l'assistance médicale gratuite, la révision des listes consulaires pour 1914 avec la nomination des délégués. Il est voté l'allocation journalière de 0.75 frs comme soutien indispensable de famille, un supplément de crédit de 4.15 frs pour le 20^{ème} forestier, le taux de l'allocation à accorder aux enfants des familles nombreuses indigentes et une participation à l'érection du monument du centenaire de la défense des Balmettes à Ambérieu.

Le Préfet prie la commune de vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement de la somme de 55.31 frs due pour sa part contributive des frais d'établissement du réseau téléphonique départemental. Viennent ensuite toutes les décisions concernant les coupes affouagères.

La liste des commissaires répartiteurs pour 1914 est dressée ainsi que les délégués à la révision de la liste électorale et il est fixé une allocation journalière de 0.50 frs pour les femmes en couches nécessiteuses.

Salavre d'Avant-hier..... Ca s'est passé en 1914 !

Naissances

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMÉROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
3	Charlotte Marie Jeanne Alfred	3 fév 1914
11	François Gabriel Marie Jeanne Marie	13 x ^{ls} id
1	Joseph Marie Louis Marie Marie	15 février
3	Marcel Marie Joseph Gabriel	21 février
10	André Marie	3 x ^{ls}
8	Paul Marie Eugène Marie	29 fév
4	François Marie Charles Marie	26 fév
5	Robert Marie Louis Marie	27 février
2	Joseph Marie Louis Marie	3 février
8	Georges Marie Eugène Marie	21 février
7	Henri Marie Marie Marie	5 x ^{ls}

Mariages

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMÉROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
1	Blaise Victor Louis et Marie Clémence Lucile	14 fév 1914
2	Joseph Louis Joseph et Thérèse Marie Louis	14 fév 1914
3	Robert Marie Eugène Marie et Renée Marie Marie Marie	17 fév

Décès

TABLE ALPHABÉTIQUE

NUMÉROS des ACTES	NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES ACTES
3	Thérèse Marie François	14 février 1914
6	Joseph Marie Marie	21 fév id
7	Joseph Marie	17 fév
13	Joseph Marie Eugène Marie	19 fév
15	Thérèse Marie Marie Marie	25 x ^{ls}
5	Joseph Marie Marie Marie	27 fév
14	Thérèse Marie Marie Marie	29 fév
10	Marie Marie	1 ^{er} x ^{ls}
9	Joseph Marie Marie Marie	15 fév
1	Joseph Marie Marie Marie	15 février
4	Joseph Marie	17 février
3	Joseph Marie Marie Marie	8 février
11	Joseph Marie Marie Marie	11 x ^{ls}
12	Joseph Marie Marie Marie	14 x ^{ls}
8	Thérèse Marie Marie Marie	18 février



Délibérations de l'année 1914

Il est rappelé que le Conseil municipal élu en 1912 est composé de 12 membres :

M. Philidor Puthod, Maire, M. Claude Nallet, Adjoint, M. Clément Blanc, M. Prosper Bouvard, M. Dosithée Féaud, M. Jacques Louis, M. François Michel, M. Auguste Moiroud, M. Jean Mouchet, M. Constant Perné, M. Ferdinand Perret et M. Cyrille Prompt

Séance du 4 janvier 1914 :

- Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Mr le Préfet de l'Ain informant l'assemblée municipale que la suppression du sectionnement électoral de la commune de Salavre prononcée par le Conseil Général le 19 août 1913 ne sera exécutoire que lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal, qu'en conséquence il y a lieu de désigner des délégués pour la révision de la liste électorale de chaque section comme les années précédentes, soit pour Salavre, Mrs René Constant, Cyrille Prompt et Auguste Moiroud et pour Dingier, Mrs Dosithée Féaud, Ferréol Féaud et Léon Bouvard.

Séance du 15 février 2014 :

- Sur proposition du Bureau d'Assistance, sont admis à l'assistance médicale gratuite M. Louis Vieux et Mme Rosalie Fléchon veuve Pairet, à l'assistance aux vieillards, Mme Julie Ray veuve Janodet et à l'assistance aux familles nombreuses M. Constant Caillon père de 4 enfants en dessous de treize ans.
- Un crédit supplémentaire de 10.23 frs est voté pour la confection des registres de l'Etat Civil
- Comme suite aux précédents pourparlers engagés avec la Société d'Union électrique, le Conseil prend à l'unanimité les décisions suivantes : vote d'un abonnement pour l'éclairage public extérieur comprenant cinq lampes de 25 bougies compris entretien et remplacement des lampes à raison de 30 frs par lampe soit 150 frs, accepte le devis estimatif pour l'installation du réseau municipal savoir cinq lanternes complètes avec branchement à 40 frs soit 200 frs et le remboursement du fil spécial d'allumage municipal à raison de 0.50 frs le mètre soit 400 frs

Séance du 19 avril 1914 :

- Le Préfet a accordé à la commune une subvention de 78.10 frs aux sapeurs-pompiers. Le Conseil après délibéré, décide qu'une somme de 10 frs sera attribuée pour secours en nature au pompier nécessiteux Marie Constant Tournier âgé de plus de 60 ans et le reste de la subvention soit 68.10 frs sera affecté à l'entretien du matériel d'incendie.

- Une somme de 40.45 frs est votée pour sciage de bois pour la commune au Sieur Aimé Giraud de Moulin des Ponts.
- Le Conseil après en avoir délibéré est d'accord d'accorder l'indemnité de 10 frs réclamée par Mme Veuve Ronjon pour l'hospitalisation des chemineaux ou mendiants qu'elle reçoit dans son bâtiment de Salavre.
- Sur proposition du Bureau d'assistance, la veuve Burignat née Antoine Marie Joséphine, mère de deux enfants, au-dessous de treize ans, est admise à l'assistance aux familles nombreuses, bien que demeurant à Verjon, a conservé son domicile de secours à Salavre.
- Le Conseil autorise le Maire à renouveler le bail du Pré Neuf

Séance extraordinaire du 24 mai 1914 :

- Vu le budget approuvé pour l'année 1914, et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et des dépenses de 1913 ;
- Vu pareillement le budget proposé pour l'année 1915 ;
 Considérant que les recettes proposées au budget de 1915 y compris le produit des centimes additionnels spéciaux pour la vicinalité ne s'élevant qu'à la somme de 4 080.19 frs
 Tandis que les crédits proposés pour dépenses annuelles diverses, telles que les cotisations municipales, les frais d'administration, l'instruction primaire, le salaire des gardes champêtres et forestiers, le service de la vicinalité etc... font un total de 6 395 frs
 Qu'en conséquence, il reste à pourvoir au déficit de 2 314.81 frs
 Considérant que les dépenses à faire sont indispensables et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation de s'imposer extraordinairement ;
 Est d'avis que la Commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement au principal de ses quatre contributions directes . Savoir :
 1^{er} pour le paiement du salaire du garde champêtre, 11 centimes additionnels, représentant la somme de 409 francs
 2^{ème} pour l'insuffisance de revenus 52 centimes additionnels représentant la somme de 1 905.81 frs, soit la somme égale au déficit ci-dessus de 2 314.81 frs.
- Le Conseil municipal de la commune de Salavre, vu le compte rendu par le Sieur Billoud, Percepteur Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1913, jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :
 Le rapport du compte final de l'exercice 1912 ;
 Les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1913 ;
 Les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ;
 Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1912, établi en regard du compte susmentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant les trois premiers mois de 1913 ;
 Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion 1913, que des opérations complémentaires effectuées en 1914 ;
 Vu les budgets primitifs et additionnels des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1913, arrêtés par Mr le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée ;
 Considérant que toutes les opérations sont régulièrement justifiées,
 Délibère :
 Art 1^{er} : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1913, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture conformément à l'Art 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion 1913 pour la somme de 6 574.54 frs, les dépenses pour celle de 6 018.19 frs, fixe l'excédent de la recette à 556.35 frs.
 Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 3 335.29 frs, déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1913 de la somme de 3 891.64 frs.
 Art 2 : Statuant sur les opérations de l'exercice 1913, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, le Conseil admet que les opérations effectuées tant pendant la gestion 1913 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1914, savoir :

En recettes pour :	7 638.23 frs
En dépenses pour :	5 935.76 frs
D'où il résulte un excédent de recette de :	1 702.47 frs
Le résultat définitif de l'exercice 1912 ayant présenté un excédent de recettes de	2 512.18 frs
Le résultat définitif 1913, égal au résultat du compte d'administration est un excédent de	4 214.65 frs

 Art 3 : le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir que cet excédent de recettes soit reporté en tête du Compte de Gestion de l'exercice 1914
- M. le Maire soumet au Conseil Municipal la gestion financière de la commune pendant l'exercice 1913 et se retire de la salle des séances. M. Claude Nallet, Adjoint est nommé président par la voie du scrutin secret. Il expose au Conseil qu'il y a lieu d'examiner la situation financière de M. Philidor Puthod, Maire, pendant l'exercice 1913, tant en recettes qu'en dépenses. L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes administratifs présentés par M. le Maire, les approuve sans observation et lui adresse ses félicitations pour la bonne tenue des dits comptes.

- Le Conseil décide qu'il sera prélevé en 1915, sur l'ensemble des revenus ordinaires ou centimes pour insuffisance de revenus et affecté aux chemins vicinaux, la somme de 509 francs + 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à 179 francs et 3 journées de prestations évaluées à 1 605 francs soit un total de 2 293 francs.
Sur cette somme, il sera prélevé le salaire du cantonnier : 509 francs, l'entretien des chemins vicinaux ordinaires : 1 067 francs, les chemins de grande communication : 674 francs et le personnel du service vicinal : 43 francs, soit un total de 2 293 francs.
- Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, compte dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 650.24 frs plus à recouvrer 15.50 frs (prestations), le conseil municipal délibère et affecte le reliquat 1913 au complément d'entretien. Les recettes et crédits supplémentaires de 48 frs du rôle supplémentaire des prestations non prévus au budget de 1914 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget.
- Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis de voter un crédit supplémentaire de 2 frs pour les dépenses d'abonnement à diverses publications administratives.
- Le Conseil, vu la délibération du Bureau d'Assistance proposant le nommé Claude Marie Constantin Culas à l'assistance aux vieillards et infirmes, vu le dossier du dit Culas, Vu le certificat médical du docteur Bussillet certifiant que M. Culas est atteint de paralysie du côté gauche et qu'il lui est impossible de fournir le moindre travail, est d'avis que le Sieur Culas soit inscrit comme infirme sur la liste d'assistance, 2^{ème} partie au compte de la Commune de Cuiseaux qu'il a quitté, depuis le 1^{er} juin 1913 et où il a son domicile de secours, et qu'il lui soit alloué la somme de 10 frs par mois.
- M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de permission de voirie et le dossier y relatif adressés à M. le Préfet de l'Ain pour la Société d'Union Electrique pour l'installation d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la commune. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare qu'aucuns pourparlers ne sont engagés avec d'autres entrepreneurs de distribution d'énergie électrique, que la Commune n'a nullement l'intention d'établir et d'exploiter elle-même en régie une distribution collective et que le Conseil municipal vu le peu d'importance de la commune accepte le régime des permissions de voirie pour le réseau de distribution. En conséquence, le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée par l'Union électrique et prie M. le Préfet de vouloir bien délivrer d'urgence la permission de voirie sollicitée par le demandeur afin de permettre l'exécution des travaux et la mise en exploitation du réseau si impatiemment attendues par la population. Le Conseil prie en outre M. le Préfet de bien vouloir approuver le contrat pour l'abonnement municipal ainsi que le marché de gré à gré passé avec l'Union Electrique pour l'installation du réseau municipal et adressé à la Préfecture pour approbation en même temps que la délibération y relative en date du 15 février 1914.

Séance du 6 août 1914 :

- M. le Maire présente la demande formulée par le jeune Claude Henri Rhodet de la classe 1914 qui sollicite son classement comme soutien indispensable de famille afin de bénéficier de l'allocation journalière de 0.75 frs prévue par la loi. Le Conseil municipal considérant que le sieur Rhodet est l'aîné de sept enfants, que son père est un pauvre fermier, déclare que sa demande est parfaitement fondée et réclame que l'allocation de 0.75 frs lui soit accordée.

Séance du 18 octobre 1914 :

- Le Maire, président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 20 septembre 1914 faisant appel au concours des municipalités pour pourvoir nos troupes de tricots, de chaussettes de laine, de gants de laine etc... objets indispensables à l'entrée d'une campagne d'hiver. Le Conseil municipal vote à l'unanimité une somme de 200 frs à prendre sur les fonds libres afin de faire confectionner des petits paquets de linge pour préserver nos vaillants soldats des intempéries de la saison froide.

Séance du 29 novembre 1914 :

- Sous la présidence de M. Marie Nallet, Mrs Puthod, Féaud et Bouvard étant excusés, le Conseil est invité à adresser les listes de propositions des commissaires Répartiteurs et des suppléants pour l'année 1915.
- Dans la même séance il est proposé au Conseil de régler le mode de répartition à faire entre les habitants de l'affouage qui aura lieu pour 1914 dans les forêts de Bouillon et de Bonalat. Le Conseil décide que les coupes affouagères seront partagées, soit à Salavre soit à Dingier, par feu, c'est-à-dire par chef de famille ayant son domicile réel ou fixe dans la commune et qu'il sera imposé pour chaque ayant droit une taxe de 2 frs pour le rôle de Salavre et de 1 fr pour le rôle de Dingier. L'assemblée désigne à l'effet de procéder avec M. le Maire à la confection des lots avant leur délivrance aux affouagistes : Ms Nallet et Louis pour la forêt de Bouillon et Dosithée Féaud et Ferréol Féaud pour la forêt de Bonalat.
- Le Conseil municipal de Salavre vu le procès-verbal d'estimation de la coupe affouagère de Bouillon pour l'exercice courant, dressé comme suit par l'administration forestière, approuve ladite estimation et nomme pour entrepreneur responsable le Sieur Jean-Claude Bouchard. Savoir : bois de service 2 m³ à 25 frs = 50 frs, bois d'industrie : 9 m³ à 20 frs = 180 frs et 2 m³ à 15 frs = 30 frs, bois d chauffage 66 stères à 7 frs = 462 frs et 4700 fagots à 20 cent = 940 frs soit un total de 1 662 frs. De laquelle somme, il faut déduire 399 frs pour les frais d'exploitation et 5 frs de travaux d'amélioration, il reste donc 1 258 frs. Les frais de régie dus à l'Etat s'élève à 62.90 frs.
Pour la coupe de Bonalat, M. Jean Victor Pommatau est nommé entrepreneur. L'estimation est de 25 stères à 7 frs le stère de bois de chauffage = 175 frs et 600 fagots à 18 cent = 108 frs soit un total de 283 frs de laquelle il faut déduire 67 frs de frais d'exploitation et 16 frs pour travaux d'amélioration mis en charge. Il reste la somme de 200 frs. Les frais de régie de l'Etat s'élève à 8 frs.

Salavre d'hier2013

Mariage



Sandrine Lejeau et
Romain Claude Léon Maurice Barbe le 27 juillet 2013

Décès



Sylvain Paubel le 24 juin 2013

Ils n'habitaient plus la commune mais y avaient vécu très longtemps : Alice Nigil et Jean Giraud sont décédés en fin d'année



Nouveaux habitants

Romain et Sandrine Barbe, 65 chemin du Bief Laval

Ingrid Jourdain, Aslan Nalan et Romuald Ribet, 26 rue de la Gavelle

Réalisations en images



Zone 30
Coût : 56 000 €



Logement de la cure
Coût : 10 000 €

Toiture
logement
Dingier
Coût : 24 200 €



Façade mairie
Coût : 29 500 €
Aide de la Région pour la façade : 800 €



Défibrillateur sur la façade de la Mairie :
Coût : 1 500 €
Aide de la Sénatrice Sylvie Goy Chavant : 50 %



Salavre aujourd'hui.....2014



Naissances

Louis, David, Claude Barbe, le 6 juillet

Camille Delin, le 30 août

Sébastien, Bernard, Paul Desmaris, le 12 septembre

Décès

Joséphine, Marie, Sylvie Fillod veuve Druet, le 6 février

Aimé, Lucien, Robert Laurent, le 13 juillet

Renée, Victorine, Grand veuve Mouchet, le 23 juillet

René, Elie Chambard le 27 août



Nouveaux habitants



Emmanuelle Joly, Antoine de Reijer et leurs fille Maëlys, 174 route du village (chez Stéphane Louis)

Agnés Pierrat, Lionel Patru et leurs enfants Luna, Maria, Alexia, Abigaël Beurard, 9 rue Principale à Dingier (chez Christian Peyfort)

Magali Gardes, Loïc Breyton, 303 rue Principale à Dingier (chez Didier Blanc)

Cérémonie des vœux du samedi 18 janvier 2014

Le Maire et le Conseil municipal ont accueilli le Conseiller Général du Canton, Maire de Marboz, le Président de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, Maire de Beaupont, M. Gaston Féaud, Maire honoraire, les Maires du Canton invités en cette fin de mandat et avec le Maire a travaillé notamment au sein de la communauté de communes avec efficacité dans une excellente convivialité.

Participent également le Commandant du Centre de Secours de Coligny, l'Adjudant de la Gendarmerie de Coligny, l'Abbé Goy, curé de la paroisse, M. Denis Chagnard, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Salavre, les Présidents d'associations communales et intercommunales, les bénévoles du fleurissement et les employés communaux.

L'INSEE vient de notifier que la population de la commune au 1^{er} janvier 2014 est de 292 habitants.

Le Maire souhaite pour 2014 à son équipe municipale, à toutes et tous ici présents, une bonne et heureuse année ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches. Il a une pensée particulière pour les personnes de la commune en Maison de Retraite ou hospitalisées. Il présente les excuses de M. le Préfet de l'Ain.

Cette fin de mandat étant en période de réserve, il ne présente pas de projets pour 2014 mais il fait un rapide bilan de ces 6 dernières années :

La poursuite du grand projet de restauration de l'Eglise commencé en 2007 et qui a été inaugurée lors de la cérémonie des vœux de 2010

La réhabilitation entière de 2 des 3 logements de l'ancienne cure

La rénovation du portail du cimetière



La mise en place des portails de la cour de la salle polyvalente ainsi que des garde-corps vers la rivière,
 Les peintures des façades de la mairie et de la salle polyvalente et le jointoiment de la façade ouest ce qui a entraîné, le changement des menuiseries et des volets
 La réfection de la toiture du local communal, de l'ancienne cure et celle de l'ancienne école de Dingier
 L'éclairage public des quartiers des Varennes et du Mollard
 L'enfouissement et l'extension des réseaux éclairage public et télécom du chemin de la Roche
 Le branchement d'eau et de l'électricité sur l'aire de loisirs des Capettes,
 Les travaux de sécurisation du village le long de la RD 52 par la pose de bordures aux 2 entrées et des trois plateaux de la zone 30
 La mise en place d'une gaine pour le passage de la fibre optique et de diverses canalisations
 L'acquisition d'une horloge astronomique aux Capettes
 Le changement de la pompe de relevage de l'assainissement collectif située au Moulin Vent de Gy
 L'acquisition d'un tracteur d'occasion et d'un véhicule, d'un nettoyeur haute pression, d'une tondeuse, d'une benne basculante pour le tracteur et de divers petits matériels
 Le changement des tables de la salle polyvalente et l'aménagement des placards de la cuisine
 L'aménagement du secrétariat avec l'achat de mobilier, de matériel, de nouveaux logiciels et d'un vidéo-projecteur,
 L'achat de containers pour le tri (salle polyvalente et cimetière), d'une cuve à fioul homologuée.
 Avec l'aide financière de Mme Goy Chavant, Sénateur, un défibrillateur a été installé vers l'entrée de la Mairie
 La parution d'un bulletin municipal édité chaque année et accompagné depuis 2013 du site Internet : www.salavre.fr
 La pose des plaques de rue suivie de la numérotation des habitations
 Le site cinéraire (columbarium) au cimetière
 La mission du Centre de Gestion pour l'archivage des documents administratifs
 Sont actuellement en cours et se poursuivront, je l'espère avec la nouvelle équipe qui sortira des urnes les 23 et 30 mars prochains.
 La réfection de la chapelle de Dingier
 Il a été mis à l'étude l'aménagement de la place du 19 mars et la toiture du préau de l'ancienne école de Dingier.
 Un diagnostic est en cours pour un nouveau système d'assainissement.
 Pour le lotissement du Villard, mis en projet en 2011, le Maire ne cache pas mon immense déception de ne pas avoir vu se réaliser ce projet avant la fin du mandat, bien que tous les permis des services administratifs aient été obtenus.
 La commune n'a eu recours à l'emprunt pendant ce mandat que pour les travaux de l'église.
 Il rappelle la réalisation moins sérieuse mais très divertissante et intéressante qui a été l'événement de l'été avec le tournage par France 3, dans le village, d'un téléfilm « Le 1^{er} Été » avec Romane Borhinger, Jean François Stevenin et des figurants locaux.
 Il informe que sur le « Site Internet de la Commune » on peut trouver toutes les informations communales et les articles des associations.
 Il en profite pour remercier toutes ces associations qui lui donnent l'immense plaisir et la satisfaction de voir que la commune est de plus en plus connue, même hors département, grâce aux animations et manifestations organisées par les associations que je viens de citer, notamment la fête de la musique, la fête des semailles, la fête de la noix et de la châtaigne, le ball-trap, le Téléthon et je pense encore au boudin des pompiers.
 Le Conseil municipal et lui-même regrettent la décision sans appel de M. le Préfet qui par son arrêté du 13 décembre 2013 a dissous le Corps de Sapeurs-Pompiers de Salavre au 1^{er} janvier 2014. Mlle Lucie Chagnard, Ms Denis Chagnard, Alexandre Louis et Dominique Charrier continueront leur mission au Centre de Secours de Coligny.
 Il est désolé que les bénévoles de la Bibliothèque qui trouvaient trop contraignant les demandes de la Bibliothèque Centre de Prêt et le trop peu de lecteurs intéressés aient peu à peu abandonné ce service.



Finances 2014

Budget communal 2014		
Libellés	Budget	Réalisé
Section de fonctionnement		
Dépenses	273 822.77	187 760.91
Recettes	273 822.77	224 979.81
Excédent 2014		37 218.90
Excédent 2013		42 013.77
Excédent global		79 232.67
Section d'investissement		
Dépenses	352 062.84	104 671.94
Recettes	352 062.84	51 276.63
Déficit 2014		- 53 395.31
Excédent 2013		70 813.69
Excédent global		17 418.38

Le nouveau Conseil Municipal



Suite aux élections municipales de mars 2014, ont été élus :

Gérard POUPON : Maire – 110 chemin des Varennes

Pascale ROUILLER : 1^{ère} Adjointe – 199 chemin Notre Dame de la Roche

Thérèse BEGUIN : 2^{ème} Adjointe – 603 route du Village

Jacques FEAUD : 3^{ème} Adjoint – 43 impasse de la Mairie

Damien BLANC : Conseiller Municipal – 87 chemin du Bas Dingier

Peggy MATHIAUD : Conseillère Municipale – 348 chemin des Varennes

Christelle BOZON : Conseillère Municipale – 445 RD 1083 Les Capettes

Sébastien MAYER : Conseiller Municipal – 35 chemin de Bouillon

Alexandre CLEMENT : Conseiller Municipal – 4 impasse du Moulin

Alain PARISOT : Conseiller Municipal – 16 rue de la Chapelle St Rémy

Denis CHAGNARD : Conseiller Municipal – 15 impasse de la Mairie

Délégations aux Commissions Communales, aux Syndicats et Organismes

Commission administrative financière et économique

Commission tourisme, culture, sociale, vie associative et communication

Commission travaux, urbanisme et assainissement

Commission Bois : *Peggy Mathiaud, Christelle Bozon, Jacques Féaud, Sébastien Mayer pour le Conseil municipal et Dominique Charrier*

Cofnor : *Jacques Féaud, titulaire et Sébastien Mayer, suppléant*

Commission Salle Polyvalente : *Pascale Rouiller et Thérèse Béguin*

Commission Appel d'Offres : *Gérard Poupon, président, Damien Blanc, Sébastien Mayer et Alain Parisot, membres*

Représentants à l'Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui : *Alain Parisot, titulaire et Alexandre Clément, suppléant*

Commission Défense : *Denis Chagnard*

Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain : *Gérard Poupon, titulaire et Alain Parisot, suppléant*

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan : *Gaston Féaud, Denis Chagnard, titulaires et Peggy Mathiaud et Sébastien Mayer, suppléants*

Syndicat des Eaux Bresse Revermont : *Gérard Poupon, Jacques Féaud, titulaires et Denis Chagnard et Gaston Féaud, suppléants*

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : *Peggy Mathiaud, Alexandre Clément, titulaires et Christelle Bozon, Sébastien Mayer, suppléants*

Communauté de Communes du Canton de Coligny : *Gérard Poupon, titulaire et Jacques Féaud, suppléant*

Tous les membres du
Conseil Municipal

C.C.A.S. de Salavre

Commission Communale d'Actions Sociales : *Gérard Poupon, Président, Pascale Rouiller, Jacques Féaud, Peggy Mathiaud, Christelle Bozon, Alexandre Clément représentants le Conseil Municipal, Thérèse Béguin, représentant la Croix Rouge, Armand Bouvard, André Debise, représentants « A la Claire Fontaine » (Club 3^{ème} Age), Josette Marion, représentant U.D.A.F., Paul Mouchet, représentants des Handicapés et Michel Buffard, représentant les habitants de la commune.*



Vendredi 19 décembre 2014, les membres du C.C.A.S. de Salavre ont distribué les colis aux personnes de la Commune âgées de plus de 75 ans qui n'ont pas assisté au repas de l'automne sans oublier les personnes en maison de retraite ou hospitalisées. Tout ceci c'est passé en toute convivialité et il a été souhaité à chacun un joyeux Noël.

Les grandes réalisations de 2014

Le Lotissement du «Villard»



Les travaux de la commune de l'année 2014 ont été principalement, dès le printemps, la viabilisation des 16 parcelles du lotissement comm. du « Villard » sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Verdi.

Ce qui ne ressemblait il y a 1 an à un terrain agricole peut à ce jour accueillir des maisons d'habitation.



L'entreprise Sivignon TP, a été retenue suite à un appel d'offres et elle a réalisé les travaux de réseaux d'évacuation des eaux usées, et notamment le passage sous la rivière, afin de raccorder les futures maisons au "tout-à-l'égout". Ensuite, ce terrain a été viabilisé par des adductions en eau potable (Syndicat des Eaux Bresse-Revermont), en électricité (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain) avec une participation de 50 % et en gaz (G.R.D.F.).

Des logettes d'énergies ont été installées en limite de parcelles pour faciliter les démarches des futurs acheteurs.

La voirie a été créée avec une circulation à sens unique, et il a été acquis un terrain (au prix de 500 €) pour le passage sur le domaine public de la canalisation des eaux usées.

La création des trottoirs et de la chaussée finale sera réalisée lorsque la majorité des maisons sera construite, pour que ceux-ci ne se dégradent pas lors des travaux de construction.

A la date de janvier, 5 promesses de vente dont une avec un permis de construire sont en cours et d'autres contacts ont été pris. Elles concernent les plus petites, celles allant de 20 000 € à 28 000 €. Les parcelles sont au prix moyen de 49 € le mètre carré et les lots restants vont de 28 000 € à 49 000 €. La meilleure publicité étant le bouche-à-oreille, n'hésitez pas à en parler autour de vous car le coût total des travaux qui s'élèvent à 560 000 € (dont 140 000 € d'assainissement) sera couvert par la vente des parcelles et la perception de la taxe d'aménagement. Un prêt de 150 000 € a été réalisé sur 20 ans.

Quant aux lotissements privés, les travaux d'amener des réseaux en limite de propriété seront couverts par la taxe d'aménagement fixée à 18 % sur les lots une fois vendus et payés par les acquéreurs.



La Chapelle de Dingier



La rénovation de la chapelle de Dingier, avec la réfection complète de la toiture, de la façade, de la porte d'entrée, et la remise en état des vitraux et des peintures intérieures. Les entreprises qui ont contribué à la réussite de cet ouvrage sont Dechaume, Miceli, Vitte, Gros Frères, l'Art du Vitrail, Gaultier et Poncet. Le montant des travaux s'élèvent à 50 000 €. Les aides ont été de 8 000 € du Député, 6 500 € du Conseil Général, 2 000 € du Comité paroissial et 14 000 € de l'A.S.H.A.



...



Bénévolement, Jean Rébé a réalisé et posé les ferrures de la porte et Dimitri Miceli a scellé le poinçon du faitage de la toiture. On les en remercie.

Les autres réalisations en images



Aire des Capettes
 Coût :
 Plantations
 (Philippe Fillod)
 7 300 € + Portail
 (Patrick Berger)
 3 330 €
 Subvention
 Région : 5 175 €



Garage communal par Ese Miceli
 Coût : 16 000 €



A l'entrée Nord du village un muret en pierres a été fait par Gérard et Dominique (que l'on remercie) et la composition et les plantations par les pépinières Antier
 Coût : 920 €



La mise aux normes des prises sur l'éclairage public pour les illuminations de fin d'année



Signalétique : Signaux Girod
 Coût : 750 €



Autres travaux réalisés sur la commune

**Le Syndicat des Eaux Bresse
Revermont fait des recherches
en eau par piézomètres**



**Le Syndicat Sevron Solnan a
procédé à un busage du
ruisseau des Guyottes**

**L'enveloppe de la
Communauté de
Communes pour la
voirie est de 9 805 €
pour l'entretien des
19.61 kms de chemins
et de 36 040 € pour les
enrobés et les enduits
qui ont été faits sur les
routes de Dingier, des
Capettes, de Saint
Rémy et à Cleyriat**

La Vie du village....Vue par les Associations

Fleurissement



Cette année encore, le temps était mitigé pour la journée plantation qui s'est déroulée le mercredi 21 Mai 2014. C'est toujours une grosse journée pour les bénévoles du fleurissement, avec la participation de Noëlle, Lucette, Anne, Josette, Pascale, Frédéric, Dominique, Michel et Gérard. La matinée était consacrée à la plantation des géraniums et l'après-midi les bénévoles ont commencé les plantations dans les plates-bandes. Tout ne se fait pas en un jour. Le travail a commencé dès Janvier par la consultation d'un pépiniériste pour la mise en place d'un nouveau massif à l'entrée du village qui est constitué essentiellement d'arbustes à fleurs, puis en Février avec une petite réunion pour préparer la composition et la commande des fleurs, en Mars ce fut les semis sous la

serre de la commune et en Avril le repiquage en godets, puis enfin la mise en place des fleurs dans les plates-bandes qui s'étalent sur plusieurs jours. Ce travail demande du temps de la patience et du courage, car nous sommes tributaires du temps des saisons.

Ce travail a payé puisque le village de Salavre est toujours hors concours au niveau régional et départemental et s'est vu décerné le diplôme d'honneur de la Route fleurie de la Haute Bresse le 7 Novembre à Saint Trivier de Courtes. Bernadette bénévole du fleurissement a fait partie du comité de reconnaissance de la Route fleurie de la Haute Bresse dont le passage sur Salavre a eu lieu le mardi 12 Août 2014.



L'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Salavre et des pompiers actifs au CS Coligny

Le CPINI de Salavre ayant été fermé par le SDIS de l'Ain depuis le 31 Décembre 2013, l'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Salavre continue d'exister à travers ses manifestations au sein du village. Cette année, la tournée des calendriers des sapeurs-pompiers a été effectuée par les 4 Anciens Sapeurs-Pompiers de Salavre désormais en service au CS de Coligny : Denis CHAGNARD, Lucie CHAGNARD, Dominique CHARRIER et Alexandre LOUIS. L'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Salavre remercie la population pour son accueil.

En cas d'urgence, faites le 18 !"



Country Revermont

Nous avons effectué notre « rentrée » le lundi 08 septembre 2014.

Pour cette nouvelle saison 2014-2015, l'association « Country Revermont », pour sa 8^{ème} année d'existence, rassemble 29 adhérents répartis en 2 groupes : un groupe de débutants (7 personnes) et un groupe de danseurs « confirmés » (22 personnes dont 9 nouvelles « recrues » ajoutées au groupe de l'année passée).

Les cours ont lieu les mercredis soirs, de 19 h 00 à 20 h 00 pour les débutants et de 20 h 15 à 21 h 15 pour les autres.

Nous avons aussi instauré certains vendredis soirs, des « mini-bals » qui nous permettent de passer un bon moment d'amitié et de convivialité avec le Club Country de Joudes.

L'évènement marquant majeur de la saison 2013-2014 pour notre association aura été le départ de notre « Professeur » et Présidente Marie PERNET, pour des raisons personnelles et c'est Michel REINAUDO, danseur passionné et d'un excellent niveau qui vient nous transmettre son « savoir » en nous donnant des cours un mercredi sur deux. Les mercredis où Michel ne vient pas, nous permettent de réviser entre nous les danses déjà apprises.

En 2014, le Club a organisé pour la 2^{ème} année consécutive, un après-midi Bal Country à la salle des fêtes de Coligny le 04 mai mais aussi la Fête de la Musique à Salavre le 21 juin.

Nous avons également été présents à la Fête de Verjon le 20 juillet et nous avons dansé à la Salle Polyvalente de Salavre pour le Téléthon le 06 décembre.

Il ne faut pas oublier de mentionner que notre Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 10 septembre en présence de Pascale ROUILLER, 1^{ère} adjointe au Maire.

Pour 2015, nous allons à nouveau organiser un Bal Country le dimanche 26 avril après-midi (à partir de 14 h) à la salle des fêtes de Coligny mais aussi :

LA FETE DE LA MUSIQUE A SALAVRE

LE VENDREDI 19 JUIN 2015

Donc toutes et tous à vos agendas pour réserver cette soirée et nous souhaitons vous voir nombreux parmi nous, pour passer une nouvelle fois, un bon moment en danses, en chansons et en musique tous ensemble !

Présidente : Lucette FOURRIER (06.21.78.34.68)

Vice-Présidente : Christine BLANC (06.31.26.90.12)

Secrétaire : Evelyne FEAUD (06.82.23.08.56)

Secrétaire Adjointe : Nadine MOREL (06.87.82.80.74)

Trésorier : Serge ALAMANDOVIC (06.87.78.21.88)



Comité F.N.A.C.A. Coligny-Salavre-Verjon-Villemotier



Depuis la création du Comité le 18 janvier 1971, quatre présidents se sont succédés. A ce jour le Comité comprend 67 adhérents, 23 sont décédés. Par notre lutte, nos acquis : le titre de reconnaissance de la Nation, la carte du combattant, la reconnaissance du 19 mars date du cessez le feu. Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord, dernière génération du feu en tant qu'appelé, le service militaire n'étant plus obligatoire. Cette guerre a duré 8 ans, 2 000 000 soldats ont participé aux opérations en Afrique du Nord. La F.N.A.C.A. regroupe un grand nombre d'adhérents qui ont participé à cette guerre. Malgré le vieillissement, elle participe aux cérémonies du 19 mars, 8 mai, 11 novembre et autres dans toutes les communes ainsi qu'au Département. Le Comité organise diverses rencontres amicales permettant aux participants de se retrouver ainsi que leurs épouses. Pour information : adresse du siège départemental de la F.N.A.C.A., 9 rue du Docteur Roux à Bourg en Bresse, téléphone 04 74 21 45 70



Nous avons, pour cette année de 2014, continué la totalité de nos manifestations. De nombreuses balades du samedi ou du dimanche ont été organisées par un bon nombre de meneurs ainsi que quelques randonnées de 2 ou 3 jours.

Le dimanche 28 septembre à l'aire des Capettes les convives étaient rassemblés sous le chapiteau et les pieds de cochon, le pot au feu ont rayi chacun. Les chevaux et les bœufs ont avec courage tracé leurs sillons. En 2015 c'est le Dimanche 27 septembre que se dérouleront les semailles à l'ancienne.

La journée du téléthon samedi 6 décembre a permis de faire une collecte = 1 188 € donc encore en progression. Nous avons terminé notre périple à la Mairie de Salavre où le club de Country a animé la fin d'après-midi.

A Bourg en Bresse, Marsonnas, Balanod et Saint Amour nos attelages ont promené le Père Noël.



L'Association Salavre d'hier et d'Aujourd'hui

Le conseil d'administration présente ses vœux aux Salavraises et aux Salavrais.

L'année écoulée a été riche d'investissements pour notre association.

Si la table et les bancs devant la chapelle de St Rémy ainsi que les bancs au cimetière de Salavre et devant l'église St Antoine, ne sont pas encore en place, le mauvais temps n'ayant pas facilité les choses dans les prévisions de la mairie et de l'association, nous espérons un printemps 2015 ensoleillé et propice à l'installation de ce matériel.

Nous avons suivi de près les travaux de la chapelle de Dingier. Nous avons visité la plupart des artisans qui sont intervenus dans cette belle restauration. Nous sommes contents d'avoir contribué à cette réalisation. Les bénéfices de nos manifestations ainsi que les dons, servent à participer financièrement à ces projets communaux. L'association remercie grandement les nombreux bénévoles qui contribuent largement à nos efforts.

Sur le site de la chapelle de St Rémy notre association a participé aux Journées Nationales de l'Archéologie en juin et à celles du Patrimoine en septembre qui coïncident avec la fermeture de la chapelle. Elle a été ouverte 2 dimanches par mois de mai à fin septembre. Les échanges sont sympathiques le temps passe vite lors des permanences, et le site est agréable. Il y a eu une ouverture exceptionnelle sur la demande d'un groupe.

La farfouille 2014 a été encore plus importante que 2013 et 2012, de quoi nous encourager à continuer nos efforts et à vous inciter à nous rejoindre car nous manquons toujours de bras malgré les 54 bénévoles.



SOCIETE DE CHASSE DE SALAVRE

La saison 2014/2015 de la Société de Chasse de Salavre présidée par M. Didier Blanc a rassemblé 18 sociétaires. Elle a commencé en août 2014 par l'entretien des chemins dans les bois communaux, la pose de miradors afin d'assurer au mieux la sécurité. Cette saison n'a pas été fructueuse, seuls 4 sangliers avec les sociétés de Chasse de Coligny et de Verjon ont été tués et les battues aux chevreuils en Groupement d'Intérêt Génétique ont permis de prélever le nombre fixé annuellement par le plan de chasse de la Fédération Départementale.

Le traditionnel Ball-trap s'est déroulé avec le beau temps avec une bonne quarantaine de participants au barrage. En 2015, le concours se tiendra les 16 et 17 mai sur la plate-forme des Capettes et d'excellents poulets cuits au feu de bois pourront y être dégustés par tout le monde.



Les gagnants du Ball-trap 2014 entourent le Président



Les tireurs au pas de tir

Club A la Claire Fontaine

Lors de l'assemblée générale de 2014, il a été décidé la nouvelle appellation du Club 3^{ème} Age « A la Claire Fontaine ».

Pour la saison 2014-2015 le calendrier est le suivant :

Mercredi 8 octobre 2014 : repas d'ouverture suivi de l'Assemblée générale

Les Mercredi 5 novembre 2014, 4 février 2015, 18 mars 2015 : repas de midi suivi d'une après-midi récréative. Les repas sont préparés par un traiteur et payés intégralement par les participants.

Mercredi 17 décembre 2014 : repas de « Noël » suivi de divertissement (danses, chants, histoires...)

Dimanche 1^{er} mars 2015 : journée CHOUCROUTE annuelle qui permet de réunir les membres des clubs des communes voisines qu'ils en soient remerciés.

Mercredi 29 avril 2015 : repas de clôture de saison à midi

Mercredi 30 mai 2015 : repas « Festif » au restaurant (penser au co-voiturage)

Suite à la démission de la présidente, une élection a eu lieu et le nouveau bureau est composé de Mme Bernadette Gouiller, Présidente, M. Joanny Mouchet, Vice-Président, Mme Marie-Claude Poupon, Secrétaire, Mme Denise Alloatti, Secrétaire adjointe, Mme Yvonne Michut, Trésorière et Mme Lucette Fourier, Trésorière adjointe, responsable de la journée choucroute.

La cotisation annuelle est de 18 € et vous pouvez vous inscrire auprès des responsables.

Vous êtes tous les bienvenus.



Ca s'est passé en 2014 sur la commune ou pour ses habitants



M. et Mme François et Michelle Bordet de Salavre ont fêté leurs noces d'Or lors de la Foire Bressane de Coligny le 5 août



Ces dames ont fêté la Sainte Agathe le 8 mars



Cérémonies du 19 mars, 8 mai et du 11 novembre



Les enfants apprennent à faire du pain sous la houlette de Dominique Charrier



Fête de la musique avec la participation des Narvalos, de la Country du Revermont et de l'Harmonie de Coligny

Salavre de demain..... 2015

Les Projets

Compte tenu de la conjoncture économique, diminuant les dotations de l'Etat et des subventions qui se raréfient, le Conseil a été contraint d'ajourner les projets pour 2015, notamment l'aménagement de la place du 19 mars, ceci afin de ne pas augmenter les impôts des concitoyens et ne pas mettre en difficulté les finances communales. Néanmoins si la situation économique s'améliorait certains projets pourraient voir le jour en fonction de leur priorité.

Toutefois les travaux urgents qui bien entendu ne sont pas prévisibles seront effectués comme il se doit. Evidemment la révision de la carte communale se poursuivra. Tous les efforts vont donc se porter vers le lotissement du Villard en espérant que les 11 parcelles restantes trouveront acquéreurs dans le courant de l'année, les 5 autres ✕ étant à ce jour vendues ou réservées. Le vœu le plus cher de la municipalité est que malgré les restrictions drastiques qui se sont imposées, Salavre reste une commune toujours aussi attrayante où il fait bon vivre.



Lotissement Communal
Le Villard
Parcelles à partir de
20 000€ T.T.C
Contact :
Mairie de SALAVRE
Tél. : 04 74 47 39 07
mairie-salavre@orange.fr

Les Manifestations 2015

Dimanche 1^{er} mars : Choucroute de « La Claire Fontaine » (salle polyvalente)

Samedi 16 et dimanche 17 mai : Ball-trap de la Société de Chasse (aire des Capettes)

Vendredi 19 juin : Fête de la Musique organisé par le Country Revermont (place de la mairie)

Dimanche 21 juin : Marche gourmande organisée par la Société de Chasse (départ place de la Mairie)

Dimanche 27 septembre : Semailles à l'ancienne des Amis du Cheval Comtois (aire des Capettes)

Dimanche 18 octobre : Fête des marrons et des noix – Farfouille, organisées par l'Association Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui (dans le village)

Samedi 21 novembre : Vente de boudin de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (place de la Mairie)

Informations pratiques

Mairie de Salavre

10 Place de la Mairie

Téléphone : 04 74 47 39 07

Fax : 04 74 30 14 73

Mail : mairie-salavre@orange.fr

Site internet : www.salavre.fr

Ouverture au public :

Mardi : 9H – 12 H et 13H30 – 18H30

Jeudi : 13H30 – 18H30

Standard téléphonique :

Lundi : 13h30 – 17H

Mardi et Jeudi : 9H – 12H et 13H30 – 18H30



Les employés Communaux



Liste des associations

Club du 3ème Âge « A la Claire Fontaine » : Bernadette GOUILLER, chemin de la roche 01270 SALAVRE
04 74 22 31 63

Corps des Pompiers : Denis CHAGNARD, 15 Impasse de la Mairie 01270 S ALAVRE - 04 74 47 32 70 -
d.chagnard@orange.fr

Amicale des Pompiers : Bernard JANODET, 164 Chemin des Varennes 01270 SALAVRE - 04 74 30 16 13

Société de Chasse : Didier BLANC, 87 Chemin du Bas Dingier 01270 SALAVRE- 04 74 30 17 08 -
didier.blanc@wanadoo.fr

Salavre d'Hier et d'Aujourd'hui : Lucette FOURRIER, 127 Chemin du Grapillon 01270 SALAVRE - 04 74 47 30 70
fourrier.lucette@orange.fr

Comité de Fleurissement : Pascale ROUILLER, 199 Chemin Notre Dame de la Roche 01270 SALAVRE - 04 74 47 30 15
pascale.rouiller@wanadoo.fr

Country Revermont : Lucette FOURRIER, 127 Chemin du Grapillon 01270 SALAVRE - 04 74 47 30 70
fourrier.lucette@orange.fr

Les Amis du Cheval Comtois : Raymond JANIN, Rue du Pressoir 39160 SAINT JEAN D'ETREUX - 03 84 48 78 21
mondraysaintjean@orange.fr

Comité Fnaca Coligny - Salavre : Henri GUILLEMAUD, Passage du Tresche 01270 COLIGNY- 04 74 30 12 29

Urgences :

✓ Urgences médicales / SAMU :	15
✓ Urgence par téléphone portable :	112
✓ Pompiers :	18
✓ Centre de Secours de Coligny :	04 74 30 11 71
✓ Chef de Corps des Pompiers de Salavre :	04 74 47 32 70
✓ Gendarmerie :	17 ou 04 74 30 11 29
✓ Centre antipoison :	04 72 11 69 11
✓ EDF Urgences / Dépannages :	0 810 333 001
✓ GDF Urgences / Dépannages :	0 810 433 001

Autres contacts :

❖ Centre de loirs, garderie de Coligny	04 74 30 18 57
❖ Ecole primaire et maternelle de Coligny	04 74 30 11 75
❖ Collège du Grand Cèdre à Coligny	04 74 47 33 80
❖ Relais assistantes maternelles « Caramel »	04 74 42 33 04
❖ Communauté de Communes du Canton de Coligny	04 74 42 04 76
❖ Trésorerie de Montrevel-en-Bresse	04 74 25 40 59
❖ Préfecture de l'Ain – renseignements administratifs	04 74 32 30 30
❖ Direction Départementale des Territoires de l'Ain (D.D.T. 01)	04 74 45 63 37
❖ La Poste de Coligny	04 74 47 33 14
❖ S.N.C.F. – horaires, billets, services	36 35
❖ Soins et Maintien à domicile S.S.I.A.D.	04 74 30 18 65



Pour tout problème de collision avec un animal sauvage, pour la régulation des animaux nuisibles ou encore, si vous trouvez un animal mort, ne le touchez pas, faites appel au lieutenant de Louveterie (Nicolas IRZYKOWSKI au 06.08.03.71.16)

Locations communales (tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

Salle Polyvalente

	Associations de la commune		Particuliers de la commune	Associations et particuliers de l'extérieur
	But non lucratif	But lucratif		
Salle 1^{er} jour	gratuit	Forfait par manifestation de 38.00 €	100.00 €	220.00 €
Par jour complémentaire			39.00 €	110.00 €
Vin d'honneur dans la cour			39.00 €	72.00 €
Chauffage par jour d'utilisation			22.00 €	
Chambre froide par jour d'utilisation			18.00 €	
Caution	152.00 €			

Bâches et tunnels

	Associations des communes de : Beaupont, Bénv, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier, Pressiat, Meillonas, Courmangoux, Treffort-Cuisiat, Saint Etienne du Bois	Associations de communes extérieures
Par bâche sortie	72.00 €	144.00 €
Par tunnel sorti	93.00 €	180.00 €

Entreprises et artisans de Salavre

- Restaurant « Le Grenier des Frangines » 103 Chemin des Capettes**
 Téléphone : 04 74 30 16 10
www.restoenfrance.com/restaurant-439085-Le-Grenier-des-Frangines.html
- SAS Gavand Prudent 184 Chemin des Capettes**
 Téléphone : 04 74 30 10 75 Fax : 04 74 30 17 03
www.gavandprudent.com Mail : gavand.prudent@wanadoo.fr
 Abattoir de volailles (poulet de Bresse, poulet fermier, canard, canette et leurs découpes, produits festifs...)
 Vente aux particuliers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.
- EGC (Européenne Gastronomique de Charcuterie) 181 Chemin de Bouillon**
 Téléphone : 04 74 47 33 00 Fax : 04 74 30 12 31
www.egc-ain.fr Mail : egc@egc01.fr
 Directeur : Michaël DAVID
- MOISSONNIER Horticulteurs 705 Route de Cleyriat**
 Téléphone : 04 74 30 17 27 Fax : 04 74 30 14 81
- IN COMMUNICATION 760 RD 1083 Les Capettes**
 Téléphone : 09 77 32 45 54 Portable : 06 08 03 71 16
www.guide-sortir.com Mail : incomm@wanadoo.fr
 Agence de communication, création, publicité, édition cartes de visite, tracts, dépliants, brochures...
- MICELI Dimitri E.U.R.L. 80 Rue de l'Eglise**
 Portable : 06 38 40 93 88 Fax : 04 74 21 63 66
 Mail : eurl-micelidimitri@orange.fr
 Maçonnerie Générale du Bâtiment / Rénovation / Charpente / Couverture
- FILLOD Philippe La Maison Ronde 547 Chemin de la Combette**
 Téléphone / Fax : 04 74 47 32 09 Portable : 06 70 48 18 46
 Mail : philippe.fillod@orange.fr
 Entretien espaces verts
- B.M.S. (Buse Multi Services) – Stéphane LOUIS 188 Route du Village**
 Portable : 06 70 46 58 46
 Destruction de nids de guêpes, frelons, petits travaux en tous genres...
- JANIN Christophe, 113 chemin du Bief Laval**
 Téléphone 06 75 67 00 37 Email : c.j.decapage@gmail.com Site : www.atelierjanin.fr
 Décapage par aérogommage, Décapage possible sur bâtiment, menuiserie, marbreries, verreries, camping-car, bateau, peinture et entretien industriel, mécanique et carrosserie industrielle et automobile, charpentes métalliques (liste non exhaustive)
- Entreprise individuelle Rudy MAISON, 141 rue de l'Eglise**
 Portable : 06 65 75 45 64 Email : rudymaison@hotmail.fr
 Maçonnerie générale - carrelage
- Imagin'Photo – Alexandre LOUIS 52 Rue de l'Eglise**
 Portable : 06 79 11 98 35
www.imagin-photo.fr Mail : louisalex@imagin-photo.fr
 Photographe professionnel : au service des particuliers (mariages, naissances, baptêmes, portraits...), comme des professionnels (séminaires d'entreprise, photos publicitaires...)

Gîte et chambres d'hôtes :

- Gîte le Robinson de Cleyriat – Catherine et Alain Gilbert 611 Chemin de Cleyriat**
 Téléphone : 04 74 30 15 31 Portable : 06 60 73 75 43
www.cleyriat.fr Mail : catherinegilbert@cleyriat.fr



Accueil | Annonces communales | Le Maire | Le Clossement communal | Salavre d'aujourd'hui | Salavre d'hier | Salavre municipal | Communauté de Communes | Les fêtes | Annonces diverses | Mairie (MMA) | Contact | Nouvelle page

Actualisation des articles
dernière mise à jour le 27/05/2014 à 13:13

Nouveaux articles :

[2442]

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

Le Maire a été élu pour la 1^{ère} fois à la Mairie de Salavre.

ACCUEIL



Horaires d'ouverture

Accueil du public :
Mardi : de 09 h à 12 h et de 17h30 à 19h30
Jeudi : de 10h30 à 12h30

Services municipaux :
Mardi et Jeudi : de 17h30 à 19h30

Accueil téléphonique :
Lundi : de 12h30 à 17h
Mardi et Jeudi : de 09 h à 12 h et de 13h30 à 15h30

Mairie de Salavre
10 Place de la Mairie
01270 Salavre

Téléphone : 04 74 47 34 07
Fax : 04 74 30 14 73
mail : mairie@salavre.fr
site : www.salavre.fr



Météo Salavre	Aujourd'hui	Demain	Jeudi
	10 à 20°C	10 à 20°C	10 à 20°C
	Précip : 0.0 mm	Précip : 0.0 mm	Précip : 0.0 mm
	07:00	07:00	07:00
	19:00	19:00	19:00

Avis de la Mairie..... Petits rappels pour le bien être de chacun

Divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse, n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix ou d'instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne responsable, d'une distance dépassant 100 mètres. Les articles 529 à 529-2 et 530 à 530-2 du Code de procédure pénale sont applicables aux infractions en matière de divagation réprimées par le Code Rural et le Code Pénal. Les amendes forfaitaires ou majorées sont fixées par un décret du Conseil d'Etat.



Rappel de la loi sur la réglementation du bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30, les samedis de 9 h à

12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Cimetière

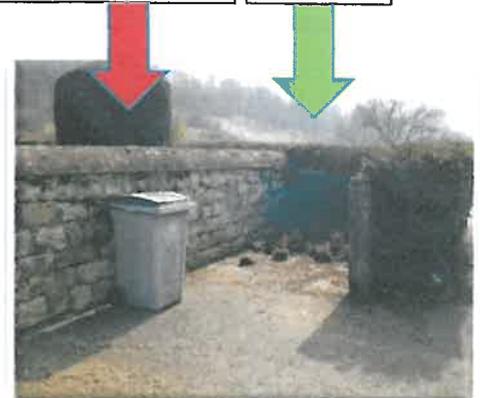
Il est rappelé qu'un conteneur « tri » végétaux, autres déchets a été mis en place au cimetière, le long du mur ouest.

Il est demandé à tous les visiteurs du cimetière de bien vouloir faire un tri rigoureux c'est-à-dire les papiers, les pots ou autres dans le conteneur et la terre dans l'emplacement prévu à cet effet ceci afin de faciliter le travail du personnel et de respecter l'environnement.

Merci d'avance....

Papiers et pots

Terre



Renseignements utiles

Listes électorales: les inscriptions doivent être faites en mairie avant le 31 décembre.

Se munir de la carte d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile



Recensement Service National: les jeunes français et françaises doivent se faire recenser en mairie à leur 16^{ème} anniversaire. Cette formalité obligatoire est à accomplir par l'intéressé(e) ou son représentant légal. Une attestation de recensement sera délivrée et elle sera nécessaire pour une inscription aux examens, concours et permis de conduire.

Carte d'identité

Elle est valable 15 ans. Pour son établissement ou son renouvellement se présenter en mairie et fournir :

Un acte de naissance à demander au lieu de naissance (si 1^{ère} demande)

2 photos récentes conformes aux nouvelles normes administratives

1 justificatif de domicile (facture électricité, eau...)

1 timbre fiscal de 25 € en cas de non présentation de l'ancienne carte



Passeport



Depuis la mise en place du passeport biométrique celui-ci n'est plus délivré à la mairie de Salavre.

Seules certaines communes sont dotées du matériel nécessaire. Les Mairies les plus proches de Salavre, où vous pourrez prendre rendez-vous pour l'instruction du dossier sont : Coligny, Bourg-en-Bresse ou Montrevel en Bresse.

Autorisation de buvette: les demandes d'ouverture temporaires

de buvette sont à demander en mairie 15 jours avant les manifestations.



Tarifs des concessions au cimetière :

Concessions de 2 m² :

Durée 30 ans : 100.00 €

Durée 50 ans : 150.00 €

Case de Columbarium :

Durée 15 ans : 550.00 €

Durée 30 ans : 800.00 €



Emplacement pour mini caveau :

Durée 30 ans : 100.00 €

Durée 50 ans : 150.00 €

Puits de dispersion : forfait de 50.00 €

Assainissement Non Collectif

Le SPANC, un service communautaire pour les installations d'assainissement non collectif ou autonome ou individuel :

- pour vous informer sur les différents modes de traitement

Sur le secteur, entre Bresse & Revermont, les principales filières préconisées sont :

- les filtres à sable
- les filières compactes (exemples : à coco, à xylite...)
- et les micro-stations (à cultures libre ou à culture fixée)

- pour vous conseiller sur le bon entretien de votre fosse

La Communauté de Communes du Canton de Coligny organise des vidanges groupées sur inscription préalable.

Ce service, à tarif très préférentiel, vous est proposé exclusivement dans le cadre d'un entretien régulier de votre fosse.

- pour vous faire bénéficier des subventions du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réhabilitation de votre dispositif ANC (antérieur à 1996), dans le cadre d'opérations groupées initiées par la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

et, pour vous assister lors de la consultation des entreprises et vous donner les informations techniques sur la filière de traitement retenue.

RAPPEL

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le vendeur d'une habitation ayant un dispositif ANC a obligation de justifier de l'état de son installation en fournissant le rapport de diagnostic (au même titre que l'amiante, l'électricité...).

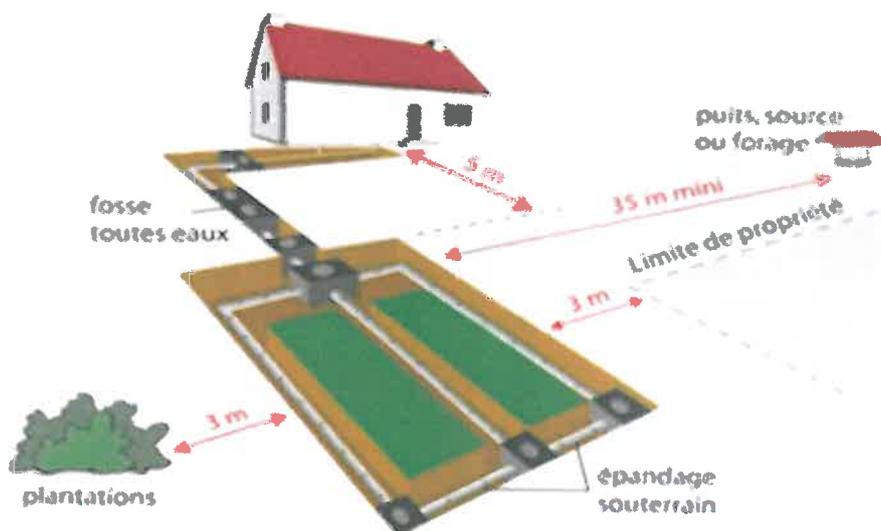
Durée de validité : 3 ans.

En cas de non-conformité, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Technicien : Julien MICHEL / Tél : 04 74 42 21 11



A.N.C. Schéma de
principe avec les

La Déchetterie intercommunale s'est enfin agrandie.....

Pour continuer à vous offrir un service de qualité, la Communauté de Communes du Canton de Coligny a agrandi la déchetterie intercommunale en accord avec les évolutions de la réglementation et la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

Cet agrandissement qui double le nombre de bennes, doit permettre de :

- simplifier l'accès,
- réduire le temps d'attente,
- accueillir des bennes supplémentaires pour les nouvelles filières de déchets : ameublement, PVC et déchets spéciaux.

Les travaux ont démarré au printemps 2014 et entraîné par conséquent, quelques perturbations dans les horaires d'ouverture.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre. Les travaux sont achevés et le résultat est là :

- un quai réservé exclusivement au déchargement des déchets verts,
- des locaux spécifiques pour les déchets toxiques et les déchets électroniques,
- une signalétique installée au droit des bennes pour faciliter le tri par chacun d'entre nous.

Horaires d'ouverture actuels (sous réserve de modifications) :

ETE : du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
	9 h 30 – 12 h 14 h – 18 h 30	14 h – 18 h 30	9 h 30 – 12 h 14 h – 18 h 30

HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
14 h – 17 h	9 h 30 – 12 h 14 h – 17 h	14 h – 17 h	9 h 30 – 12 h 14 h – 17 h

Fermeture les jours fériés et le lundi de Pentecôte.

ATTENTION :

En cas de dépôt important (pour exemples : déménagement, vide grenier, gros élagage...) prévenir impérativement le responsable 48 heures à l'avance.

Le code de la route s'applique dans l'enceinte de la déchetterie.

Soyez vigilant, lors du chargement de vos déchets, pour éviter de semer à tous vents sur le bord des routes.

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny
Déchetterie intercommunale à PIRAJOUX, Bois Besson RD 86
Thierry MAYER - tél : 04.74.47.32.14 / 06.32.70.69.79



Nouveau quai pour les déchets verts



Signalétiques enfin en place ! (exemple déchets verts et PVC rigide)

La Collecte des ordures ménagères résiduelles

Les tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles se font sur la Communauté de Communes du Canton de Coligny les lundi, mardi et jeudi matins (le jour diffère selon les communes).

ATTENTION :

A partir du 5 janvier 2015, des modifications peuvent intervenir suite à un changement de prestataire.
Pour la commune de Salavre, le jour de collecte est :
Le LUNDI Matin

- Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être déposés au plus tôt la veille au soir.
- Les bouteilles et pots en VERRE, les PAPIERS, les EMBALLAGES MENAGERS sont à déposer dans les colonnes de tri sélectif (PAV).
- Les déchets verts, le carton, les piles, les ampoules, tous les déchets toxiques... sont à déposer à la déchetterie.

REMPLACEMENT DES JOURS FÉRIÉS :

JOURS FERIES		JOURS DE REMPLACEMENT
Jour de l'An	01/01/2015	vendredi 2 janvier 2015
Lundi de Pâques	06/04/2015	mardi 7 avril 2015
Ascension	14/05/2015	mercredi 13 mai 2015
Lundi de Pentecôte	25/05/2015	mardi 26 mai 2015
Fête nationale	14/07/2015	mercredi 15 juillet 2015

Dépôt des sacs et bacs exclusivement la veille au soir

Réduisons nos déchets !

Pourquoi ?

En 2013, un habitant de la Communauté de Communes du Canton de Coligny produisait **452 kg de déchets par an**. Face aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires, et pour l'avenir de nos enfants, nous devons tous réduire nos déchets.

Comment ?

Il existe de nombreux gestes simples, référez-vous au dos du MémoTri disponible en mairie :

Au quotidien, je peux réduire ma poubelle :				Au quotidien, je peux réduire ma poubelle :			
Je limite mes impressions	J'achète malin	Je choisis des produits écolabellisés	J'utilise un cabas	Je fais du compost	Je choisis de la vaisselle réutilisable	Je fais réparer mes appareils	Je choisis le paillage comme désherbant naturel
J'achète à la coupe	Je donne ce qui est en bon état	Au bureau, j'utilise ma tasse	J'utilise des piles rechargeables	Je conserve bien les aliments	Je limite les emballages	Je loue des outils	Je mets un "STOP PUB"

Parmi eux, le **compostage** de vos déchets de cuisine et de jardin vous permet de faire des économies en produisant vous-même un engrais de qualité, cela permet aussi de vider votre poubelle de tous les éléments responsables des mauvaises odeurs et des jus...

Le **paillage** de vos sols avec vos déchets de jardin vous permet d'améliorer la structure de celui-ci, de lutter contre les mauvaises herbes et d'arroser moins fréquemment. Des économies de temps, d'énergie et d'argent donc ! Faites aussi des économies de carburant ! Le compostage comme le paillage vous permettent de **diminuer vos trajets à la déchetterie**.

En savoir plus : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

Pour toutes questions sur le tri ou la réduction des déchets : Sébastien POLLET – 04.74.42.04.76

Plus de conseil sur <http://alimentation.gouv.fr/les-bons-gestes-anti-gaspi>



O.P.A.H.

La Communauté de Communes du Canton de Coligny a lancé, fin 2012, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire.

Cette action vise à améliorer le parc de logements existants (de plus de 15 ans) dans les neuf communes du Canton de Coligny.

Elle s'adresse à la fois aux propriétaires occupants (propriétaire habitant son propre logement) et aux propriétaires bailleurs (propriétaire louant un logement)

- pour améliorer son confort thermique (travaux d'économie d'énergie : isolation, remplacement des fenêtres, chauffage...),
- pour améliorer sa vie au quotidien et son autonomie (travaux d'adaptation au vieillissement, travaux d'amélioration sanitaire...),
- pour se mettre aux normes : électricité, assainissement individuel
- pour réhabiliter un logement vacant, etc...

Chaque demande est particulière : Denis PERRIN du Pact de l'Ain, est chargé d'animer cette opération. Il pourra vous apporter des conseils techniques, vous aider dans l'ensemble de vos démarches de demande de financement auprès de l'Anah, du Conseil Général de l'Ain et de la Communauté de Communes du Canton de Coligny etc.

Renseignements :

Lors des permanences d'information, de 10h à 12h :

- Le 2^{ème} mercredi du mois, en mairie de COLIGNY
14 janvier, 11 février, 11 mars, 9 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 9 septembre et 14 octobre
- Le 4^{ème} mercredi du mois, en mairie de MARBOZ
28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 23 septembre et 28 octobre

ou directement auprès du PACT de l'Ain : Denis PERRIN - Tél : 04 74 21 02 01 - mail : d.perrin@pact01.fr

ATTENTION :

Dépêchez-vous, fin octobre 2015, ce sera trop tard !
Alors, n'hésitez pas, si vous avez des projets, contactez sans attendre le Pact Ain



Sentiers de randonnées

Pour découvrir l'imagination débordante et la créativité des enfants, véritables plasticiens en herbe, notez, dès à présent sur votre agenda, une date à retenir absolument : dimanche 7 juin 2015 à Beaupont et Domsure

Venez marcher le long des sentiers de randonnées, écouter les ponctuations musicales et dénicher les surprises artistiques « du land art made in canton de Coligny »

Des fascicules sur les sentiers sont disponibles dans toutes les mairies



Petite Enfance

Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ? chez une assistante maternelle, dans une crèche, quelles différences ? N'hésitez pas à contacter le relais caRAMel pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose ces deux modes d'accueil :

1. Chez une assistante maternelle

Renseignements : le Relais d'Assistantes Maternelles caRAMel

Carmen PEREIRA & Marie-Jo HOORNE tél : 04.74.42.33.04 ou 06.24.67.90.49 / mail :

relais.caramel@ccter.fr

Organisation du RAM sur le canton de Coligny : antenne située au Pôle Petite enfance à BENY

- Permanences administratives pour les parents et les assistantes maternelles : le jeudi après-midi ou sur rendez-vous le vendredi matin

- Temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants : le jeudi matin et ponctuellement le vendredi matin (psychomotricité et jeux d'eau)

- Service de prêt de jeux et de matériel (réservé aux professionnelles) : une fois par mois le jeudi matin - se renseigner auprès du RAM pour les dates précises.

2. En structures collectives : crèche et halte garderie

Pour vos enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, un mode de garde régulier ou occasionnel du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi)

A DOMSURE : Micro crèche Car'hibou

A BENY : Multi accueil Caram'bole

Le Village, face à l'école

Pôle Petite enfance

1, chemin de Garavand - RD 28

Renseignements :

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Pôle Petite Enfance à BENY, le Poisiat

Contact : Isabelle BADOUX - tél : 04.74.30.41.53 / mail : petiteenfance01@orange.fr

2014, une année doublement marquée par L'EXTENSION DE LA MICRO CRECHE

Du côté des enfants, la micro crèche Car'hibou s'est agrandie, dedans et dehors. Une nouvelle salle d'activité baignée par la lumière, une chambre toute au calme, une terrasse-pergola et un vrai jardin pour s'amuser avec les herbes folles et les papillons... et puis de la place pour le rangement. D'autant qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les couches seront gracieusement fournies par la collectivité.

Plus d'espace, le même personnel toujours disponible, une ambiance très « famille »...



Le soutien à la Parentalité

Du côté des parents, une dizaine de familles fréquentant Car'hibou et Caram'bole ont pu bénéficier, grâce à la Communauté de Communes du Canton de Coligny, d'un accompagnement à la parentalité. Morgane Radfort de l'association Lyonnaise Concilia'bulles a animé 8 ateliers de février à juin 2014 ayant pour thème « Parler pour que les enfants écoutent et écouter pour que les enfants parlent ».

Sous la forme d'un groupe de parole, les parents ont exploré toutes les facettes du lien relationnel que chacun peut avoir avec ses enfants pour aider à traverser des moments parfois difficiles.

2015, Chut ! On explore la musique et le land art avec François

Tout un programme. Le jeudi matin à Car'hibou à Domsure et le vendredi matin à Caram'bole à Bény, François Puthet, intervenant musical à la Communauté de Communes du Canton de Coligny, arrive avec sa guitare sur le dos... pour une séance comptines et découverte des éléments naturels qui nous entourent : le végétal : le bois, les feuilles d'automne, les bambous, les pommes de pins...

le minéral : les cailloux, les galets, les pierres...

A très bientôt...



A l'automne on découvre le land art

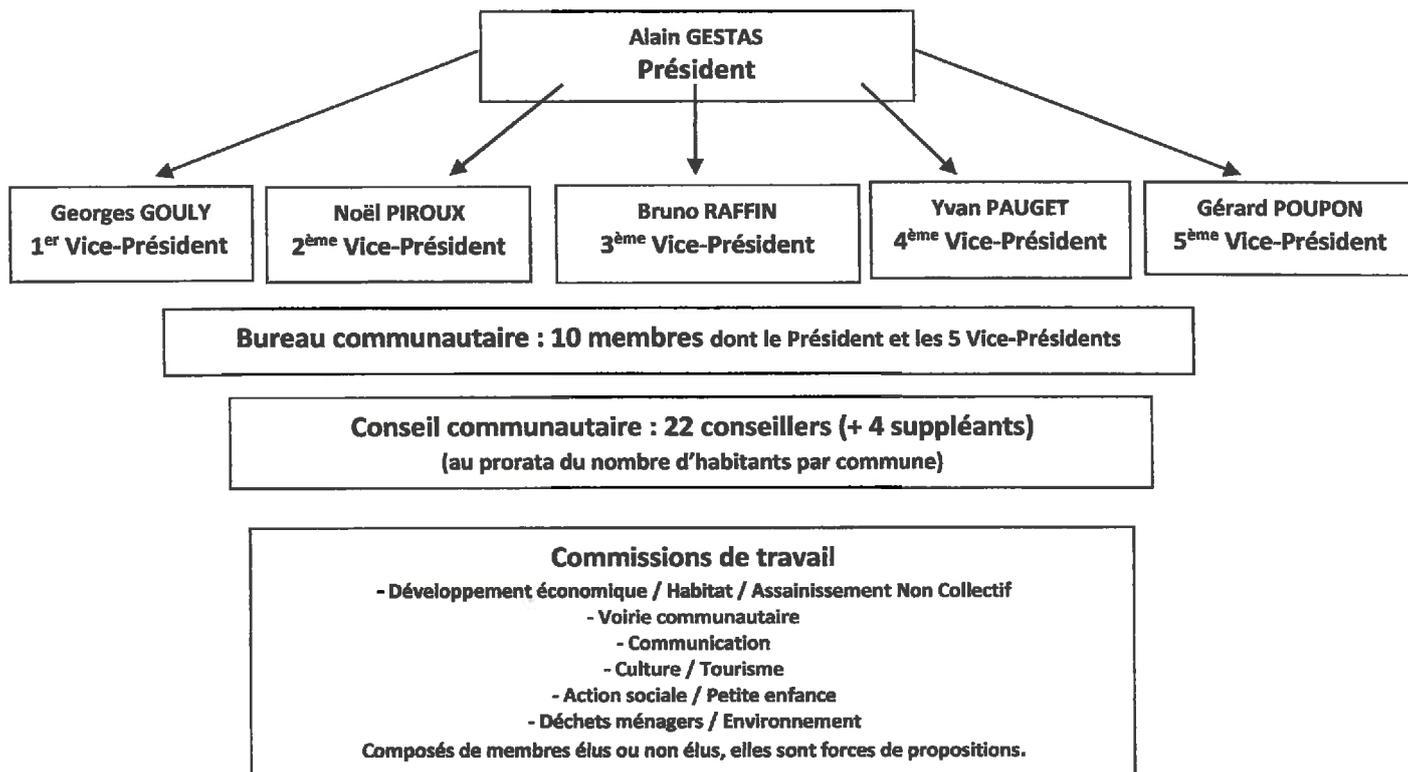


Ouah !!! c'est chouette



Quelques notes de musique avec François

Les Instances de la Communauté de Communes du Canton de Coligny



Au sein du conseil communautaire, la commune de Salavre dispose de 2 sièges.

Les conseillers communautaires élus en mars 2014 sont :

Ms Gérard Poupon et Jacques Féaud

Siège social : Mairie - 01270 COLIGNY / Siège administratif : 319, avenue de Bourgogne - 01851 MARBOZ

Ecole de Musique du Canton de Coligny

✚ L'école de musique intercommunale forme des élèves de tout âge : ENFANTS (à partir de 7 ans) et ADULTES (sans limite d'âge).

Les inscriptions ont lieu début septembre, mais n'hésitez pas à vous renseigner à tout moment de l'année.

✚ Cours enseignés :

- Solfège (cours collectifs)
- Instruments (cours individuels)
- Formation orchestrale (pour les plus jeunes après quelques années d'apprentissage instrumental) au sein de l'Orchestre Junior.

La participation à cet ensemble complète leur formation et leur permet ensuite d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton.

✚ Equipe enseignante qualifiée : 10 professeurs.

✚ Instruments enseignés : clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, tuba, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/ percussions.



Projet pour l'année 2015 (à confirmer) : les Classes de Découverte Instrumentale :

L'année musicale 2013/2014 :

✚ **L'audition des élèves** a eu lieu le 15 février 2014 à Béný. Les progrès des élèves sont remarquables d'année en année... Le pot amical en fin de soirée était bien mérité !



L'orchestre Junior lors de l'audition de février 2014

(les répétitions de cet ensemble ont lieu trois fois par an, sur une journée pendant les vacances scolaires)



✚ **Intervention dans les écoles** : Laurent Paquelier et les «Papys» sont allés présenter aux écoliers de l'Ecole Primaire de Béný différents instruments à vent et des percussions. Une belle expérience dans une bonne ambiance, grâce aux enfants très attentifs qui ont bien joué le jeu.

Nos remerciements à la directrice et aux enseignants pour leur accueil, aux élèves et musiciens pour leur participation et à François PUTHET pour sa collaboration.

✚ **Jun 2014 : Examens de notre école et Examens départementaux de la Fédération Musicale de l'Ain (fin des 1^{er} et 2nd cycles) : bilan satisfaisant.**

Puis, la remise des diplômes et le traditionnel verre de l'amitié avec les familles ont clôturé l'année musicale dans une ambiance festive.

Projet
(pour l'année 2015)

Pour les enfants à partir de 6 ans

Classes de Découverte Instrumentale

3 séances (*) de découverte de 3 Instruments de musique au choix

(*) séances de 15 minutes

Renseignements
04.74.42.08.57
04.74.51.01.35

Renseignez-vous. Si le projet se confirme, le nombre de places sera limité (les inscriptions se feront par mail) ecole-de-musique@sfr.fr

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

À quoi ça sert ?

- à répondre aux besoins des retraités et des personnes âgées (trouver le bon interlocuteur, connaître ses droits, recevoir gratuitement la carte MEMO, aider au montage des dossiers administratifs...)
- à informer lors de réunions publiques ou des ateliers de prévention sur des thèmes d'actualités
- à animer le réseau de partenaires (élus, professionnels, associations...)

Comment joindre le CLIC ?

- un seul numéro de téléphone : **04 74 30 78 24**
- un site internet www.clicdespaysdebresse.org et sa page contact

Dates d'ouvertures des antennes locales du CLIC des Pays de Bresse

**Ces permanences se dérouleront une fois par mois et
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Pour le canton de Coligny

Le vendredi 6 février de 9 h à 11 h 30 le vendredi 6 mars de 9 h à 11 h 30

Le vendredi 3 avril de 9 h à 11 h 30 et le vendredi 5 juin de 9 h à 11 h 30



La Croix Rouge

Allô, tu me vois ?

Action de lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, menée par la Croix-Rouge française de l'Ain, grâce aux nouvelles technologies

« Agé(e), je ne peux pas me déplacer... »
« Ma famille vit à l'étranger »
« Je vis en zone rurale et n'ai pas de moyens de locomotion »
« J'aimerais voir le sourire de ma fille lorsqu'elle me téléphone »
« Mes amis n'aiment pas me rendre visite en maison de retraite »
« Mes proches travaillent et résident à l'autre extrémité du département »
« Mon frère et moi ne pouvons pas nous rendre visite très souvent et aimerions nous voir sans nous déplacer »
« J'aimerais voir plus souvent mes petits-enfants »
Vous êtes concerné par une de ces situations ou une autre similaire ?
«Allô, tu me vois ?» peut vous aider !



**Vous êtes concerné par une de ces situations ou une autre similaire ?
«Allô, tu me vois ?» peut vous aider !**

L'action sociale « Allô, tu me vois ? » est initiée et portée par les bénévoles et volontaires en service civique de la Croix-Rouge française de l'Ain. Des binômes Croix-Rouge sillonnent l'ensemble du département. Ils mettent gracieusement à disposition une tablette numérique, le temps du contact, à des personnes âgées en situation de solitude ou d'isolement, à domicile ou en institution. Celle-ci leur permet de téléphoner et voir leurs proches à distance, avec l'aide des bénévoles et volontaires, qui apportent un accompagnement technique et une présence chaleureuse, bienveillante et discrète.

L'ensemble des frais (déplacements, matériel, connexion et abonnement) sont pris en charge par la Croix-Rouge française, ses donateurs et partenaires

Vous souhaitez participer au projet « Allô, tu me vois ? » :
en tant que bénévole ? en tant que bénéficiaire ? en tant que donateur ?
ou simplement pour avoir plus d'informations sur le projet...
Contactez : allotumevois.dd01@croix-rouge.fr / 06 24 42 20 69

Repas



Re.P.A.S.
Repas Portage Assistance Service

**Portage de repas
aux personnes âgées
ou handicapées**

70 allée des Écoliers
01.370 Saint Etienne du Bois
Secrétariat : Tél. 04 74 25 85 86

Heures permanences : en matinée
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 9 h à 12 h

Association régie par la loi de 1901

L'association a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité par elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions.

Le portage d'un repas chaud à domicile est proposé du lundi au vendredi. Les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et sont portés à domicile par une équipe de bénévoles. Pour plus de renseignements, contacter le responsable locale :

André Debise – Tél : 04 74 30 14 63

A.D.M.R

L'Association du Service à Domicile vous propose une large gamme de services et s'adresse à des publics variés : les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, dans les domaines suivants :

- le ménage
- le repassage
- la garde d'enfants
- le petit bricolage
- le petit jardinage
- l'accompagnement transport
- la téléassistance
- l'accueil de jour



Portée par des bénévoles, l'association travaille en collaboration avec une équipe de 27 salariés.
La présidente est Mme Anne-Marie PIN – 04 74 51 33 70

Vous pouvez contacter l'antenne locale de ST ETIENNE DU BOIS - 646, rue Centrale
au 04 74 25 85 37 : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi
ou par mail : info.stetienne.fede01@admr.org

Ain Domicile Service le Service



AIN DOMICILE SERVICES
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Nous vous proposons des interventions en fonction de vos besoins

Vie quotidienne
Aide à la réalisation des repas, ménage, entretien du linge, courses...

Vie sociale et relationnelle
Promenade, lecture, jeux, garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans, transport accompagné

Aide à la personne
Aide à la toilette, aide à l'alimentation, aide au lever et au coucher, aide à la mobilité

La présence de nuit, la garde de nuit
Assure une surveillance sécurisante toute la nuit

Vous pouvez joindre votre correspondante locale
Mauve Lacroix

Par courrier :
Foyer Soleil
01851 Marboz

Par téléphone :
04 74 42 02 14 / 04 74 21 21 28
06 83 98 46 17

Par mail :
adsm-lm@orange.fr

Siège social
1133 Avenue du Lyon
01460 PERONNAS
Tél : 04 74 21 42 51
Fax : 04 74 21 33 46
Mail : sas.bourg@orange.fr
www.ain-domicile-services.fr

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Soins aux personnes dépendantes

Ingrid Jourdain

Auxiliaire de Vie Sociale

Intervention 7j/7, 24 h/24

06 83 97 90 89

Compatible : APA, PCH...

Règlement : CESU



A.D.A.P.A

ADAPA
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES 73 1 811
L'aide à domicile pour tous

Aide à la personne
Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne et de la vie sociale
Soins infirmiers à domicile sur Miribel - Montluel

Contactez-nous au 04 74 45 59 65

Votre contact de proximité : M^{me} Maryline SOUPE DIT DUBOIS
16, rue de la Gare - 01370 ST ETIENNE DU BOIS
m.soupe-dit-dubois@adapa01.com

Depuis 55 ans au service des plus fragiles sur tout le département

UNA

Évaluation à domicile gratuite et sans engagement.
CESU acceptés - 50% de réductions fiscales

services à la personne

C.A.F.

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

ALFAGÉRIENS FAMILIAUX
Caf de l'Ain

Par INTERNET : www.caf.fr

caf.fr

RAPIDE FORT PROCHE DE VOUS

Par TELEPHONE : 0 810 25 01 10

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Pour signaler un changement de situation.
- Pour réaliser une demande par téléprocédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

• 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30
 - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "code confidentiel perdu" ou "numéro allocataire perdu"), ou par courrier.



SECURISER SON HABITATION

- ⊗ Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées ...)
- ⊗ Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, à la boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- ⊗ Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- ⊗ Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.).
- ⊗ Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.).
- ⊗ Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

SURVEILLER L'ENVIRONNEMENT PROCHE

- ⊗ Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.
- ⊗ Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

SIGNALER TOUTE PRESENCE SUSPECTE

- ⊗ Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation).
- ⊗ Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

DAE : Défibrillateur Automatique Externe



Un défibrillateur automatisé externe est un appareil portable permettant d'analyser l'activité du cœur lors d'un arrêt cardio-respiratoire. L'analyse est entièrement automatique. Si l'appareil détecte un rythme choquable, il délivre un choc électrique au patient (défibrillation). Le défibrillateur est un complément au massage cardiaque dans les premières minutes de l'arrêt en attendant l'équipe médicale.

La commune de Salavre dispose d'un appareil type DAE à l'entrée de la mairie (extérieur).

Le DAE peut être utilisé par tout public, il est cependant fortement recommandé que le public

soit formé aux premiers gestes de secours et à l'utilisation de l'appareil, afin que son utilisation soit la plus efficace possible.

Pour cela il faut :

- Savoir reconnaître les signes de l'arrêt cardio-respiratoire.
- Appelez les secours compétents et avoir un discours clair et bref de la situation.
- Savoir effectuer un massage cardiaque.
- Savoir utiliser le DAE.
- Laisser les équipes médicales mobiles effectuer les soins nécessaires.



Chaîne de survie

- **Appelez les secours en faisant le 15.**
- Masser la victime.
- Utiliser le DAE en attendant les secours. Tout en continuant le massage cardiaque.



Ces gestes peuvent sauver une vie.....

Gros plan

Tournage du téléfilm : « Le premier été »

Le 30 juillet 2013, quelle n'a pas été la surprise des habitants de Salavre de voir arriver une équipe de tournage en plein centre du village !

Quelques semaines auparavant, un repérage avait été fait par l'équipe du film et plus particulièrement par Marion SARRAUT, la réalisatrice, qui avait apprécié le cadre Revermontois et plus précisément le centre de notre village. La place de la mairie a été investie pour le tournage de quelques scènes se passant en 1987.

A l'affiche de cette fiction, pour les plus connus, Romane BOHRINGER, Marianne BASLER, Jean-François STEVENIN mais aussi une dizaine de figurants du village.

Six jours de tournage ont permis aux Salavrais et aux habitants du canton de venir découvrir les coulisses d'un tournage, d'échanger avec l'équipe technique, d'apporter un soutien en régie le tout dans une ambiance estivale, décontractée, studieuse et de temps en temps silencieuse : « Silence, moteur ... ça tourne ! »

Le village s'est métamorphosé en plateau de tournage en plein air. Un café et une boulangerie ont été entièrement recrées dans des habitations et c'est au milieu de ces décors que s'est tourné l'intrigue du film.

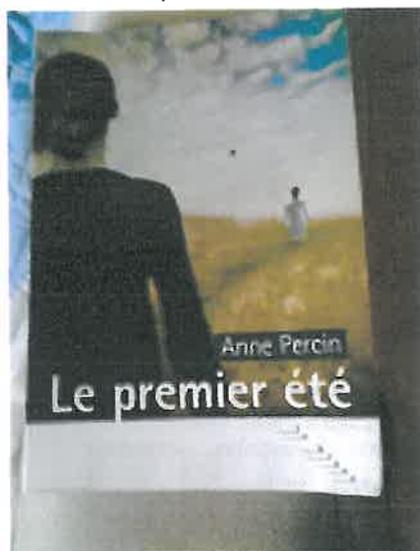
Kamel KEZADRI, directeur de production à France Télévision a remercié chaleureusement la commune et ses habitants pour leur hospitalité et leur accueil. Il n'a pas hésité à écrire, sur une copie du scripte, en guise de remerciement « Un bel écrin naturel pour nos scènes rurales digne des studios d'Hollywood ! Merci aux Salavrais »

L'équipe s'est ensuite déplacée sur d'autres sites de la région pour finaliser les différentes prises.

Ce téléfilm est une adaptation du roman d'Anne PERCIN « Le premier été » paru en 2011. Le film a été salué par les critiques et a obtenu un prix pour sa bande son.

Initialement annoncé à la télévision au printemps 2014, il n'est actuellement pas programmé mais cela ne saurait tarder, alors, ... surveillez bien vos programmes de télévision !

Le livre



Jean François Stevenin



Les dédicaces



La réalisatrice Marion Sarraut et le Maire



Une jeep des années 50



La Mairie devient la Poste et la Presse



Moment de détente, un petit canon avec Jean-François, Gérard et Noël



Un bus de collection sert au tournage

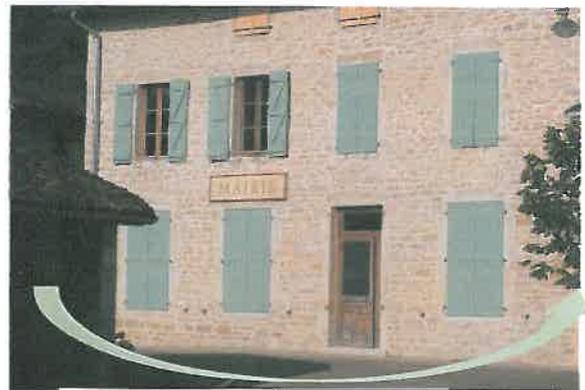


Le pré à Paul transformé en parking d'intendance



Chez Madeleine s'installe la boulangerie

Un nouveau bar glacier chez Marcelle



La salle polyvalente devient la Mairie

Conscrits



Classe en 3 et en 8 Salaise le 6 avril 2013



Classes en 7 et en 9 Salaise 05 avril 2013